**M. Albert Shingiro**

Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au développement

15 Boulevard de la Liberté - BP 1840 Bujumbura

BURUNDI

**Objet : Appel à la levée des condamnations abusives à l’encontre de douze défenseurs des droits humains et journalistes burundais**

Monsieur le Ministre,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-France, je tiens à vous exprimer mes préoccupations concernant la condamnation abusive, en juin 2020, de douze défenseurs des droits humains et journalistes burundais en exil à des peines de prison à perpétuité pour *« insurrection »* et *« organisation d’un coup d’État ».*

Maître **Armel Niyongere**, président de l’Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-Burundi) et secrétaire général de l'organisation SOS-Torture, Maître **Vital Nshimirimana**, délégué général du Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC) et président de Réseau des Citoyens Probes (RCP), **Pacifique Nininahazwe**, président du Forum pour la conscience et le développement (FOCODE), **Marguerite Barankitse**, présidente et fondatrice de la Maison Shalom, **Innocent Muhozi**, président de l'Observatoire de la presse au Burundi (OPB) et directeur de la Radio-Télévision Renaissance, **Dieudonné Bashirahishize**, président du Collectif des avocats pour la défense des victimes des crimes de droit international commis au Burundi (CAVIB), **Patrick Nduwimana**, journaliste à la Radio Voix d’Amérique (VOA), **Bob Rugurika**, directeur de la Radio publique africaine (RPA), **Patrick Mitabaro**, journaliste à la Radio Inzamba, **Anne Niyuhire**, journaliste à la Radio Inzamba*,* **Arcade Havyarimana**, journaliste à la Radio Umurishoet **Gilbert Niyonkuru**, ancien journaliste à la RPA, s’étaient mobilisé pacifiquement, dans le cadre de leurs activités professionnelles, pour dénoncer le projet de troisième mandat présidentiel de feu le président Pierre Nkurunziza et pour documenter les violations des droits humains commises contre les opposants à ce projet politique.

Le 25 novembre 2021, la Cour d’appel de justice de l’EAC a rendu son jugement statuant que le troisième mandat de feu Pierre Nkurunziza violait la Constitution du Burundi et l’Accord de paix d’Arusha. Par conséquent, ceux qui s’étaient mobilisés pacifiquement contre ce projet politique agissaient de manière légitime et leurs actions n’étaient pas illégales. J’exhorte donc les autorités burundaises à :

* Prendre des mesures pour mettre fin au harcèlement judiciaire contre les douze défenseurs des droits humains et journalistes, condamnés abusivement à perpétuité en juin 2020, et leur permettre d’exercer à nouveau leurs activités professionnelles au Burundi ;
* Rétablir dans leurs droits les associations de défense des droits humains et les médias abusivement suspendus ou radiés pour avoir exercé pacifiquement leurs activités.

De telles mesures de défense du droit à la liberté d’association et d’expression sont indispensables alors que le Burundi souhaite rétablir de manière totale l’état de droit dans le pays.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie conforme envoyée à :**

**S.E.M. Isaïe** Kubwayo, Ambassadeur du Burundi, 10 – 12 rue de l’Orme, 75019 PARIS